

# Lettre d'information

Newsletter spéciale recensement de la population



## Recensement de la population 2026

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Cette année, Drémil-Lafage réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier 2026 au 14 février.

### Comment ça se passe ?

À partir du **5 janvier 2026**, une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. À partir du **15 janvier**, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier ?

Contactez la commune : [administration@dremil-lafage.fr](mailto:administration@dremil-lafage.fr)

# Les agents recenseurs



## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de

commerces et de logements.

Si nécessaire, pour toute information complémentaire concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie au : 05 61 83 64 31 (coordinateur communal).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

**Cliquez ici**



## Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui  
construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité  
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

## Contacts Mairie

## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après midi : de 15h00 à 17h30

Le vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après-midi : fermé

Samedi

de 10h00 à 12h00

## MAIRIE DE DRÉMIL-LAFAGE

1 allée de l'Église

31280 Drémil-Lafage

 05 61 83 64 24

 [infomairie@dremil-lafage.fr](mailto:infomairie@dremil-lafage.fr)

 <https://www.dremil-lafage.fr/>



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)